



COTISATION 2024

Madame, Monsieur,

Début 2023, je vous alertais sur le fait que sur les 800 familles qui s'en remettent à l'AAPEI Epanou pour accompagner leur proche porteur de handicap dans ses 17 établissements et services, seules 289 avaient choisi d'adhérer à notre association dans un contexte socio-économique extrêmement difficile.

Cet appel, nombre d'entre vous l'ont entendu et **fin décembre 2023, nous comptons 324 familles adhérentes**. Je les remercie pour leur réactivité car cette progression est à souligner et doit se confirmer cette année encore !

En ce début d'année 2024, je **solicite à nouveau expressément votre soutien** à notre mouvement parental militant qui est celui qui se bat au quotidien pour votre proche.

La cotisation, inchangée depuis 2018, s'élève à 90 euros, montant réparti sur les différents échelons de militance indispensables pour faire entendre notre voix associative :

- Part UNAPEI (Union Nationale) : 42,00 €
- Part UNAPEI Auvergne-Rhône-Alpes (Union Régionale) : 10,00 €
- Part UDAPEI 74 (Union Départementale) : 10,00 €
- Part ATMP (Association Tutélaire) : 1,00 €
- Part Aapei Epanou : 27,00 €.

Régler sa cotisation, quasiment seul coût financier à déboursier pour la prise en charge d'un bon nombre de personnes accompagnées, est un acte fort :

- Cela vous inscrit dans **une position d'acteur solidaire** de l'association et du mouvement national Unapei dans le but d'influer sur les décideurs dont dépendent le financement de nos établissements et services.
- C'est **soutenir financièrement** l'association qui assure le parcours de vie de votre proche.
- C'est avoir la possibilité de **candidater à un poste d'Administrateur** (rice) au sein du Conseil d'administration et de se rendre utile en donnant de votre temps, de votre énergie et de vos compétences à la gestion de l'association qui accompagne votre proche.
- C'est le droit de **participer au vote** lors de notre Assemblée Générale annuelle pour l'année prochaine.
- C'est recevoir via la LETTRE aux Familles toutes les informations concernant la vie associative (soirée familiale, brioches ou communication), et **pouvoir agir sur le quotidien** des personnes accompagnées.
- C'est **bénéficier de l'abonnement** gratuit à la revue « Vivre ensemble » de l'UNAPEI qui informe sur les actions menées par l'ensemble du réseau de 330 associations qui le composent.

Vous pouvez compléter votre cotisation de 90 euros par un don et contribuer ainsi à améliorer le bien-être et le confort des personnes accompagnées par l'AAPEI EPANOU. Les deux versements ouvrent droit à une **déduction de 66% de l'impôt sur le revenu**.

J'insiste donc, Madame, Monsieur, sur la nécessité d'adhérer comme inscrit dans notre projet associatif et nos statuts (consultables sur www.epanou.org - Rubriques Publications) car « **l'AAPEI Epanou est une association de familles et d'amis** », valeur fondatrice sur laquelle s'appuie notre force militante face aux autorités politiques et à nos financeurs.

Tous les membres du Conseil d'administration et moi-même comptons sur votre sens de l'engagement et de la solidarité. Recevez mes sincères salutations associatives.

Miryam Cache,
la Présidente



COTISATION
2024

AAPEI EPANOU

32 rue Gustave Eiffel - Seynod - 74600 ANNECY - Tél. : 04 50 69 30 75 - contact@aapei-epanou.org

Nom et prénom _____

Adresse _____

E-mail _____

Je soutiens les actions de mon Association et joins 1, 2, ou 3 chèques deeuros à l'ordre de l'AAPEI Epanou qui contien(nent) le montant de la cotisation annuelle et un don éventuel.

Un reçu pour déduction fiscale vous sera envoyé en janvier 2025

Signature

Fait àle/...../.....2024